

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

ABONNEMENT.

A QUÉBEC :  
12 mois, 10s.  
6 " " 5s.  
3 " " 2s-6c.  
payable d'avance.

# L'ORDRE SOCIAL.

ABONNEMENT.

A LA CAMPAGNE :  
12 mois, 7s-6d.  
outre les frais de  
Poste.  
payable d'avance.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—*Rydney*

BUREAU DE REDACTION,  
No. 5, Rue des Jardins.

QUEBEC, JEUDI, 23 MAI, 1850.

BUREAU DE REDACTION,  
No 5, Rue des Jardins.

Sommaire des Matières contenues dans ce numéro.

**Religion**—Discours sur la Religion, par Bossuet, (Suite).—**Littérature**—Le lendemain de la victoire (suite).—Bulletin scientifique.—**Agriculture**—Avantage de bien cultiver.—Assemblée des délégués du District de Québec, sur la Tenure Seigneuriale.—**Education**—Assemblée du Bureau des Instituteurs de Québec.—**Chronique Politique**—Nouvelles Locales.—Faits divers, &c.

## DISCOURS

sur

### LA SUITE DE LA RELIGION.

PAR BOSSUET.

#### III Moïse, la loi écrite et l'introduction du peuple dans la terre promise.

(Suite.)

Les grands effets qu'à opérés, dans tous les temps, la lecture publique de cette loi sont incalculables. En un mot, c'était un livre parfait, qui, étant joint par Moïse à l'histoire du peuple de Dieu, lui apprenait tout ensemble son origine, sa religion, sa police, ses mœurs, sa philosophie, tout ce qui sert à régler la vie, tout ce qui unit et forme la société, les bons et les mauvais exemples, la récompense des uns et les châtimens rigoureux qui avaient suivi les autres.

Par cette admirable discipline, un peuple, sorti d'esclavage et tenu quarante ans dans un désert, arrive tout formé à la terre qu'il doit occuper. Moïse le mène à la porte; et, averti de sa fin prochaine, il commet à Josué ce qui reste à faire. Mais, avant de mourir, il composa ce long et admirable cantique qui commence par ces paroles: O cieux! écoutez ma voix, et que la terre prête l'oreille aux paroles de ma bouche." Dans ce silence de toute nature, il parle d'abord au peuple, avec une force inimitable, et, prévoyant ses infidélités, il lui en découvre l'horreur. Tout d'un coup il sort de lui-même, comme trouvant tout discours humains au-dessous d'un sujet si grand; il rapporte ce que Dieu dit, et le fait parler avec tant de hauteur et tant de bonté, qu'on ne sait ce qu'il inspire le plus ou la crainte et la confusion, ou l'amour et la confiance.

Tout le peuple apprit par cœur ce divin cantique par ordre de Dieu et de Moïse. Ce grand homme, après cela, mourut content, comme un homme qui n'avait rien oublié pour conserver parmi les siens la mémoire des bienfaits et des préceptes de Dieu. Il laissa ses enfants au milieu de leurs citoyens, sans aucune distinction et sans aucun établissement extra-

ordinaire. Il a été admiré non-seulement de son peuple, mais de tous les peuples du monde; et aucun législateur n'a jamais eu si grand nom parmi les hommes.

On tient qu'il a écrit le livre de Job. La sublimité des pensées et la majesté du style rendent cette histoire digne de Moïse. De peur que les Hébreux ne s'enorgueillissent en s'attribuant à eux seuls la grâce de Dieu, il était bon de leur faire entendre que Dieu avait ses élus, même dans la race d'Esau. Quelle doctrine était plus importante! et quel entretien plus utile pouvait donner Moïse au peuple affligé dans le désert que celui de la patience de Job, qui, livré entre les mains de Satan pour être exercé par toutes sortes de peines, se voit privé de ses biens, de ses enfants et de toute consolation sur la terre; incontinent après, frappé d'une horrible maladie, et agité, au dedans, par la tentation du blasphème et du désespoir; qui néanmoins, en demeurant ferme, fait voir qu'une âme fidèle, soutenue du secours divin au milieu des épreuves les plus effroyables, et malgré les plus noires pensées que l'esprit malin puisse suggérer, sait non-seulement conserver une confiance invincible, mais encore élever, par ces maux, à la plus haute contemplation, et reconnaître dans les peines qu'elle endure, avec le néant de l'homme, le suprême empire de Dieu et sa sagesse infinie? Voilà ce qu'enseigne le livre de Job. Pour garder le caractère du temps, on voit la foi du saint homme couronnée par des prospérités temporelles; mais cependant le peuple de Dieu apprend à connaître quelle est la vertu des souffrances et à goûter la grâce qui devait un jour être attaché à la croix.

Moïse l'avait goûtée lorsqu'il proféra les souffrances et l'ignominie qu'il fallait subir avec son peuple, aux délices et à l'abondance de la maison du roi de d'Égypte. Dès lors Dieu lui fit goûter les opprobres de Jésus-Christ. Il les goûta encore davantage dans sa fuite précipitée et dans son exil de quarante ans. Mais il avala jusqu'au fond le calice de Jésus-Christ lorsque, choisi pour sauver ce peuple, il lui en fallut supporter les révoltes continuelles, où sa vie était en péril. Il apprit ce qu'il en coûte à sauver les enfants de Dieu, et fit voir de loin ce qu'une plus haute délivrance devait un jour coûter au Sauveur du monde.

Ce grand homme n'eut pas même la consolation d'entrer dans la terre promise: il la vit seulement du haut d'une montagne, et n'eut point de honte d'écrire qu'il en était exclu par un péché qui, tout léger qu'il paraît, mérita d'être châtié si sévèrement dans un homme dont la grâce était si éminente. Moïse servit d'exemple à la sévère jalousie de Dieu et au jugement qu'il exerce avec une si terrible exactitude sur ceux que ses dons obligent à une fidélité plus parfaite.

Mais un plus haut mystère nous est montré dans l'exclusion de Moïse. Ce sage législateur, qui ne fait pas tant de merveilles que de conduire les enfants de Dieu dans le voisinage de leur terre, nous sert lui-même de preuve que sa loi ne mène rien à la perfection, et que, sans nous pouvoir donner l'accomplissement des promesses, elle nous les fait saluer de loin, ou nous conduit tout au plus comme à la porte de notre héritage. C'est un Josué, c'est un Jésus, car c'était le vrai nom de Josué, qui, par ce nom et par son office, représentait le Sauveur du monde ; c'est un homme si fort au-dessous de Moïse en toutes choses, et supérieur seulement par le nom qu'il porte ; c'est lui, dis-je qui doit introduire le peuple de Dieu dans la terre sainte.

Par les victoires de ce grand homme, devant qui le Jourdain retourne en arrière, les murailles de Jéricho tombent d'elles mêmes et le soleil s'arrêta au milieu du ciel, Dieu établit ses enfants dans la terre de Chanaan, dont il chasse par le même moyen des peuples abominables. Par la haine qu'il donnait pour eux à ses fidèles, il inspirait un extrême éloignement de leurs impiétés ; et le châtement qu'il en fit par leur ministère les remplit eux-mêmes de crainte pour la justice divine dont il exécutait les décrets. Une partie de ces peuples que Josué chassa de leur terre s'établirent en Afrique, où l'on trouva longtemps après, dans une inscription ancienne, le monument de leur fuite et les victoires de Josué.

Après que ces victoires miraculeuses eurent mis les Israélites en possession de la plus grande partie de la terre promise à leur père, Josué et Eléazar, souverain pontife, avec les chefs des douze tribus, leur en firent le partage selon la loi de Moïse, et assignèrent à la tribu de Juda le premier et le plus grand lot. Dès le temps de Moïse, elle s'était élevée au-dessus des autres en nombre, en courage et en dignité.

Josué mourut, et le peuple continua la conquête de la terre sainte. Dieu voulut que la tribu de Juda marchât à la tête, et déclara qu'il avait livré le pays entre ses mains. En effet, elle défit les Chananéens et prit Jérusalem, qui devait être la cité sainte et la capitale du peuple de Dieu : c'était l'ancienne Salem, où Melchisédech avait régné du temps d'Abraham ; Melchisédech, ce roi de justice (car c'est ce que veut dire son nom), et, en même temps, roi de paix, puisque Salem veut dire paix, qu'Abraham avait reconnu pour le plus grand pontife qui fût au monde ; comme si Jérusalem eût été dès lors destinée à être une ville sainte et le chef de la religion. Cette ville fut donnée d'abord aux enfants de Benjamin, qui, faible et en petit nombre, ne purent chasser les Jébusiens, anciens habitans du pays, et demeurèrent parmi eux.

Sous les juges, le peuple de Dieu est divertissement traité selon qu'il fait bien ou mal.

Après la mort des vieillards qui avaient vu les miracles de la main de Dieu, la mémoire de ces grands ouvrages s'affaiblit, et la pente universelle du genre humain entraîne le peuple à l'idolâtrie. Autant de fois qu'il y tombe, il est puni ; autant de fois qu'il se repent, il est délivré. La foi de la Providence et la vérité des promesses et des menaces de Moïse se confirment de plus en plus dans le cœur des vrais fidèles. Mais Dieu en préparait encore de plus grands exemples. Le peuple demanda un roi, et Dieu lui donna Saül, bientôt réprouvé pour ses péchés. Il résolut enfin d'établir une famille royale, d'où le Messie sortirait, et il choisit dans Juda. David, un

jeune berger, sorti de cette tribu, le dernier des enfants de Jessé, dont son père ni sa famille ne connaissaient pas le mérite, mais que Dieu trouva selon son cœur, fut sacré par Samuel, dans Béthléem sa patrie.

(A continuer.)

## LITTÉRATURE.

### LE LENDEMAIN

de la

## VICTOIRE.

(La scène se passe en Europe.)

(Suite.)

VII.

### UNE RUE.

Démophile et Protagoras, déguisés et portant cocarde rouge, marchent l'un vers l'autre avec précaution, sans se voir.

DÉMOPHILE.

Cet emplâtre sur l'œil me déguise, mais il m'a veuglé. Je ne sais plus où je suis.

PROTAGORAS.

Sans lunettes, je me crois méconnaissable. Par malheur, je ne distingue rien à dix pas.

DÉMOPHILE.

Le moindre bruit m'épouvante, et je tremble encore si je n'entends aucun bruit. Les oranges de la tribune ne sont rien, comparés à ce silence de la ville terrifié.

PROTAGORAS.

Qu'est-ce que le talent ? Qu'est-ce que le génie ? Qu'est-ce que l'homme ? J'ai pu délivrer la conscience de l'oppression de Dieu, mais, si un goujat voulait prendre ma bourse et ma vie, qui me délivrerait du goujat ? Les jésuites ne laisseraient pas d'avoir quelques bons argumens à ne passer en ce moment-ci.

DÉMOPHILE.

Je suis tellement ému, que je vois marcher les bornes... Vingt fois en un quart d'heure j'ai cru reconnaître le pas des patrouilles, et mon sang s'est figé. Ces secousses me tueront. Je me croyais plus hardi ; mais je n'ai que le courage civil décidément.

PROTAGORAS.

J'avoue que je crève de peur. Il y a décidément des circonstances où la brute l'emporte. A ma place, un sous-lieutenant serait tranquille.

DÉMOPHILE.

Je ne ne puis pas cependant rester ici. Marchons.

PROTAGORAS.

J'aperçois une assez mauvaise figure.

DÉMOPHILE.

Cette fois je ne me trompe pas, voici un socialiste.

PROTAGORAS.

Faisons contenance.

DÉMOPHILE.

De l'audace, de l'audace, de l'audace !

PROTAGORAS.

Citoyen, vive la république, sacrebleu !

DÉMOPHILE.

Démocratique et sociale, tonnerre !

PROTAGORAS.

Cette voix est civilisée et même oratoire ; je la connais.—A bas les aristos !

DÉMOPHILE.

J'ai entendu ce bourgeois quelque part.—A la lanterne les aristos !

PROTAGORAS.

Plus de doute, c'est Démophile.

DÉMOPHILE.

Ah ! mon pauvre Protagoras, est-ce vous que je vois ? Vous êtes donc proscrit ?

PROTAGORAS.

Je le suppose, et vous ?

DÉMOPHILE.

Je dois l'être.

PROTAGORAS.

Démophile persécuté, lui qui a renversé deux dynasties !

DÉMOPHILE.

Protagoras forcé de s'expatrier, lui qui a tant servi la liberté !

PROTAGORAS.

Peuple ingrat !

DÉMOPHILE.

Peuple imbécile !

PROTAGORAS.

Où allons-nous ? où allons-nous ?

DÉMOPHILE.

Je vais tâcher de gagner l'Amérique. J'ai payé ma dette à la patrie ; j'ai fait ce que j'ai pu pour la sauver. Il ne me reste qu'à lui épargner un crime, et je m'enfuis. Si elle a besoin de moi, elle me rappellera. Entre nous, je la crois perdue. Les passions sont trop déchainées.

PROTAGORAS.

J'espère encore. Parmi les chefs du mouvement, il y a beaucoup de mes anciens élèves. Je veux me tenir à portée de leur donner des conseils. Je vais me cacher dans quelque coin, mais prêt à reparaître. Je prévois une réaction qui sera pire que le mal.

DÉMOPHILE.

Pire que le mal actuel ?

PROTAGORAS.

Oui, certainement.

DÉMOPHILE.

Que diable pouvez-vous imaginer de pire ?

PROTAGORAS.

Vous êtes un habile politique et un grand orateur mon cher Démophile, mais vous n'avez pas fait assez de philosophie. Ce qui se passe est fâcheux pour nous, qui le voyons. Néanmoins, à travers ces ténidens difficiles, un fait magnifique et consolant se développe : le christianisme succombe, et le monde enfante la raison.

DÉMOPHILE.

Vous appelez cela la raison ?

PROTAGORAS.

Sans doute. La raison pure, libre, souveraine, divine, telle enfin que l'Allemagne la comprend. Divine, elle sera créatrice ; elle délivrera le genre humain, devenu viril, des langes où il a vécu jusqu'ici ; elle formera un ordre social plein de délices et de liberté. Sous sa main puissante, la terre transformée redeviendra l'Eden.

DÉMOPHILE.

L'esprit de contradiction vous emporte. Que me dites-vous ?

PROTAGORAS.

Oui, la raison fera ce miracle, et, si elle ne le faisait pas, que diable voudriez-vous qu'elle fit ? Homme et dieu tout ensemble, la raison réalisera ces enchantemens que l'humanité prend pour des

souvenirs ou pour des rêves, et qui sont tout simplement le pressentiment de sa gloire et de son bonheur.

DÉMOPHILE.

Est-il possible, mon cher ami, dans les circonstances où nous sommes, que vous débitiez de pareilles balivernes !

PROTAGORAS.

Vous m'étonnez ! Vous n'avez donc rien compris à ce qui se fait depuis cent ans, à ce que j'ai fait devant vous, à ce que vous avez fait vous-même ? Vous appelez balivernes la philosophie du siècle, enseignée par nous avec toute sorte d'applaudissemens, et dont toute la génération actuelle est pénétrée ! Cette admirable philosophie a été le mobile du travail politique des derniers régnes ; c'est dans son esprit, pour sa défense, pour son triomphe que vous notamment, Démophile, vous avez jeté bas deux dynasties.

DÉMOPHILE.

Vous vous moquez.

PROTAGORAS.

Je me moque ? Je m'assure, mon bon ami, que vous n'en croyez rien. Tout peu façonné que vous êtes au travail de la pensée, un si grand orateur, et qui m'a renversé du ministère, ne peut avoir absolument ignoré ce qu'il voulait et où il allait. A quoi bon, s'il vous plaît, tant d'admirables discours contre les restes de lois, de mœurs, de disciplines, d'institutions qui demeureraient encore, vestiges derniers du réseau de fer que la vieille église avait jetés sur la raison ? Dites-moi, je vous prie, pourquoi cette extension de toute liberté de parler, d'écrire, d'agir, toujours à sauter, à pulvériser et le préjugé théocratique, et la racine même du préjugé ? Évidemment votre génie vous menait, par des illuminations soudaines, à ce même point où nous autres gens d'école n'arrivions qu'à petits pas et à grands efforts. Vous étiez convaincu que l'instinct du goujat honorait plus l'humanité et la servait mieux que la fausse morale et l'étroite vertu du prêtre.

DÉMOPHILE.

Moi ?

PROTAGORAS.

Sans doute, vous ! Faut-il que je vous récite tant de beaux passages sur le droit évident et l'évidente nécessité de discuter tout, d'attaquer tout, de renverser tout ? N'êtes-vous pas d'avis que l'espièce humaine, du moment qu'elle écrit dans un journal, ou parle dans un barreau, ou péroré sur une place publique, est parfaite ? N'avez-vous pas soutenu qu'elle ne s'égare que dans la chaire sacerdotale, et que lui imposer silence partout ailleurs que là est un crime, le crime affreux qui justifie les révolutions ?

DÉMOPHILE.

Sans doute ; mais...

PROTAGORAS.

Mais quoi, mon illustre ami ? En dépit de toutes les objections, n'avez-vous pas rendu plus que personne à la philosophie l'éminent service de mettre l'enseignement dans ses mains ? Vous jugiez donc que la philosophie avait raison de vouloir ce qu'elle voulait ; et ce qu'elle voulait, ce que portaient ses flancs gros d'un monde, vous le saviez, car certes elle n'en faisait pas mystère. Laissez-moi vous rappeler, dans cette heure d'abattement, que votre zèle surpassait le mien. Il était certes éloquent et impétueux. J'essayais à contenir le mouvement,

vous le précipitez d'une ardeur invincible ; je suis vaincu. Je restai sur le carreau, meurtri et plein d'admiration.

DÉMOPHILE.

Vous prenez mal votre temps pour me persifler.

PROTAGORAS.

Je ne persifle point. Je suis fort sérieux, et je le ferai voir. Il est bien vrai qu'étant de nature et de profession pacifiques, je me serais accommodé de de ne point assister aux couches de la philosophie. J'aurais aimé, comme Voltaire, à caresser de mon lit de mort le berceau tout préparé de mon enfant, sans risquer d'entendre les cris de la mère et les vagissements du nouveau-né : mais puisqu'enfin il est venu, ce cher enfant, je dois veiller à ce qu'on ne l'étouffe point. Il aura des écarts de jeunesse qui indisposeront le public et qui déplairont même je le prévois, à plus d'un parent. Une réaction jésuitique est à craindre. On croira que l'ancienne morale avait du bon. Les théocrates reprendront la parole ; ils abuseront de quelques cas malheureux, de quelques misères, pour relever des dogmes que la raison redoute et proscrit. Voilà les ennemis et les doctrines qu'il faut combattre. Mon cher ami, faites comme moi, cachons-nous, mais n'allons pas trop loin. Restons là pour sauver notre œuvre. Quand les premières folies seront faites, alors nous reparaitrons. Nous laisserons par terre le théocratique, et, en instruisant la raison à se modérer, nous assurerons son empire.

DÉMOPHILE.

Ne comptez pas sur moi ; je ne suis plus des vôtres.

PROTAGORAS.

Impossible, mon cher. A moins de devenir catholique, apostolique et romain, et de suivre désormais Valentin de Lavaur, vous êtes avec nous.

DÉMOPHILE.

J'irais jusque-là, plutôt que d'honorer les débordements d'infamies que vous appelez la raison. J'ai pu être un sot ; je l'ai été, s'il est vrai que j'aie favorisé le triomphe de vos doctrines. C'est la faute du temps où je suis né, c'est la faute de mon esprit, ce n'est pas la faute de mon cœur. Je ne suis pas méchant et je ne suis pas stupide.

PROTAGORAS.

De sorte qu'à votre avis je suis l'un ou l'autre ?

DÉMOPHILE.

Vous vous êtes trompé comme nous, plus que nous.

PROTAGORAS.

Je ne me suis point trompé.

DÉMOPHILE.

Mon cher ami, ne vous obstinez point dans une erreur dont vous voyez maintenant les conséquences horribles. Reconnaissez que nous avons été trop loin, beaucoup trop loin. Nous avons miné la base même de l'édifice. En chassant le prêtre, nous avons chassé le gendarme et descellé nous-mêmes les verrous qui nous défendaient des voleurs. Sans profit pour personne, nous avons plongé la patrie et nous dans un abîme de maux.

PROTAGORAS.

Homme de peu de foi ! ne voyez pas la patrie, voyez l'humanité ; ne songez pas à vous et au présent, songez à l'avenir.

DÉMOPHILE.

Allez vous promener ! Dans le présent, dans l'avenir, je ne vois que des ruines, des chaumières et

un peuple sans frein, noyant la civilisation dans un bourbier de fange et de sang.

PROTAGORAS.

Taisez-vous donc ! Je rougirais pour vous si l'on pouvait nous entendre. Les jésuites ne parleraient pas autrement. Voulez-vous prendre leur place ? Entre l'église et moi pas de milieu.

DÉMOPHILE.

Eh bien ! dût mon nom être couvert d'une réprobation éternelle, je le dirai ! Oui, la main sur la conscience, s'il fallait choisir entre l'église et vous, s'il fallait condamner l'humanité aux conséquences de la doctrine théocratique ou aux conséquences de la vôtre...

PROTAGORAS.

Eh bien !

DÉMOPHILE.

Eh bien ! je n'hésiterais pas, et je dirais : Replongeons-nous dans la nuit du moyen-âge !... Mais nous n'en sommes point là. J'ai foi aux lumières de mon temps et à la sagesse de mon pays. La civilisation suivra sa glorieuse route entre les écueils contraires où d'aveugles passions l'attirent. Elle échappera aux fanatismes du progrès comme à ceux de la résistance. Voilà ma foi.

PROTAGORAS.

Nous ne sommes plus à la tribune, il faut parler raison. Sur quoi repose votre foi ?

DÉMOPHILE.

Le pays a le sentiment de la justice.

PROTAGORAS.

Qu'est-ce que c'est que le sentiment de la justice ?

DÉMOPHILE.

Si vous ne le savez pas, je le sais.

PROTAGORAS.

Voilà une réponse comme vous en avez fait beaucoup dans votre éblouissante carrière, et qui ne me paraît point concluante. Je vous dirai, moi, que le sentiment de la justice est celui pour lequel vous avez si long-temps combattu, qui ne veut point que la raison d'un homme soit soumise à celle d'un autre homme, ni qu'on vienne, au nom du ciel ou d'une prétendue nécessité sociale, condamner en nous des penchans naturels, sacrés, qu'enflamme la société même, dans l'intérêt de qui on voudrait les éteindre. Éveillé, fortifié, exalté par la philosophie, ce sentiment de la justice triomphe présentement après des efforts séculaires. Il est destiné à de terribles attaques et à de lamentables trahisons, je le défendrai. J'ai vécu pour lui, je mourrai pour lui.

DÉMOPHILE.

Allons donc ! s'il suffisait de ma volonté pour déporter en Océanie tous les apôtres de ce beau sentiment de la justice, on vous verrait le premier à me solliciter de le faire.

PROTAGORAS.

Peut-être bien... ; mais ce ne serait pas philosophique. Conservons, je vous en prie, les principes, mon illustre ami, et ne commettons pas le crime des théocrates qui n'ont fait autre chose que brider le sentiment de la justice et de la liberté.

DÉMOPHILE.

O sophistes, perte des états, voilà comment vous perdez les peuples ! Ce prétendu sentiment de la justice est à mes yeux si faux, si funeste, si fécond en iniquités monstrueuses, que je fais vœu de le combattre durant ce qui me reste de vie. La mort même...

(On entend un coup de fusil. Démophile et Protagoras s'enfuient.)

## VIII.

PHÉBUS. (Il vient à la rencontre de Protagoras et l'arrête.)

Ne vous engagez pas dans ces rues, la live les inonde.

DÉMOPHILE, revenant sur ses pas.

La foule par là est considérable et très animée. Nous sommes bloqués.

PHÉBUS.

Ne craignez rien, je suis avec vous. Si le peuple déborde jusqu'ici, je me ferai connaître, et je le calmerai.

PROTAGORAS.

Merci ; mais...

PHÉBUS.

Quoi ?

PROTAGORAS.

Franchement, je ne m'y fie pas.

PHÉBUS.

Ne craignez rien, vous dis-je. J'ai vu la foule plus terrible et je l'ai domptée.

DÉMOPHILE.

Ne l'attendons point cependant, s'il est possible.

PHÉBUS.

Vous aussi, Démophile, vous doutez du pouvoir de la parole ?

DÉMOPHILE.

Très forts même de la vôtre. Le monstre ne veut plus de nos gâteaux, il a flairé la chair et le sang. Ah ! Phébus, Phébus ! qu'avons-nous fait ?

PHÉBUS.

Nous avons fait une belle page d'histoire, et nous pouvons la faire plus belle encore. Que la même voix qui a dit à la révolution : Va ! lui dise : Tu n'iras pas plus loin !

DÉMOPHILE.

Vous vous flattez d'arrêter la révolution !

PHÉBUS.

Il n'y a pas à se flatter d'une chose si simple. Je monterai sur cette borne, et je la donnerai pour digne au torrent.

DÉMOPHILE.

Le fat !

PROTAGORAS.

Vous ne rendez à l'humanité ni ce bon ni ce mauvais office.

DÉMOPHILE.

A l'autre ! Mais celui-ci, du moins, n'a pas mis le feu au monde uniquement pour s'amuser.

PHÉBUS.

L'humanité ! Vous me faites rire avec vos grands mots, mon cher philosophe. Il n'y a pas d'humanité. Il y a quelques hommes, fort peu, qui viennent à longs intervalles agiter les multitudes, afin de se donner à eux-mêmes le beau spectacle de leur puissance, et à ce qu'on appelle le genre humain de quoi s'occuper et admirer. Ainsi Moïse, ainsi Mahomet, ainsi Luther, ainsi Robespierre....

PROTAGORAS.

Et vous, n'est-ce pas ?

PHÉBUS.

Et peut-être moi. Je crois qu'en effet je laisserai dans le monde quelques souvenirs et quelques idées....

PROTAGORAS.

Des souvenirs, c'est possible ; des idées, je ne vous en connais pas.

PHÉBUS, souriant.

O jaloux ! Mes idées, mon cher, sont les vôtres. Vous ne les avez pas inventées, mais dégross-

sies. Je leur ni donné d'abord les ailes de la poésie pour s'emparer de la terre, et ensuite, à mon commandement, elles sont devenues des faits. Maintenant, ce que j'ai déchaîné, vous me verrez le contenir. Ce soir, ou demain, ou dans quinze jours, je serai dictateur, et je serrerai les freins de cette locomotive infernale qui parcourt en quelques mois le chemin des siècles.

(La foule remplie la rue et pousse des cris.)

DÉMOPHILE.

Mettez-vous donc à l'œuvre.

PROTAGORAS.

Séparons-nous. Nous formons un groupe qu'on pourrait trouver suspect.

(Démophile et Protagoras s'éloignent. Phébus monte sur une borne et se met en devoir de haranguer.)

UN HOMME DU PEUPLE.

Qu'est-ce qu'il veut celui-là ?

PHÉBUS.

Mes amis...

AUTRE HOMME DU PEUPLE.

Tiens, c'est Phébus.... Veux-tu te cacher !

VOIX DANS LA FOULE.

A bas le réactionnaire ! C'est un aristocrate !

Faisons justice ! (On le fait descendre ; il est hué et un peu battu.)

UN ÉTUDIANT.

Citoyens, soyons généreux. Il nous a trahis, mais il nous avait rendu des services. Que ses services et ses talents le protègent, et qu'il s'en aille en paix chanter l'amour !

VOIX DANS LA FOULE.

Il mérite une punition !

L'ÉTUDIANT.

C'est un vieillard. Pardonnons en lui les faiblesses de l'âge et les écarts du génie. (Bas à Phébus.) Monsieur, je vous demande bien pardon, mais c'est pour vous sauver. (Haut.) Va, le peuple te pardonne ! Ta carrière politique est finie, fais-toi oublier. (Il le pousse par les épaules assez impoliment. Rires et huées.)

PHÉBUS.

Mon jour n'est pas encore venu.

(A continuer.)

## SCIENCE.

### Académie des sciences.

—M. de Jessieu présente un rapport très-approuvé sur une note de M. Vilmorin, ayant pour objet une variété non-épineuse de *Pulex europæus*. Tout le monde connaît l'ajonc, ou, comme bien des gens l'appellent, le jonc marin, plante qui couvre en général les landes et terrains arides. Ce végétal appartient à la famille des légumineuses, et ainsi que la plupart de ses cousins, il peut être employé comme planté fourragère. C'est même un très-excellent fourrage, auquel on consacre quelquefois, en cette qualité, certaines portions de terrain ; mais on ne peut en mettre à profit que les jeunes pousses, encore à l'état herbacé ; plus tard on n'obtient que des tiges raides et dures, et, de plus, on sait que les nombreuses épines qui terminent les feuilles le rendent à peu près inabordable, si bien qu'il est alors plus propre à faire des haies qu'à être brouté. La variété inerte découverte par M. Frochu, et étudiée par M. Vilmorin, résulte d'une disposition anormale que prennent certains individus de cette espèce en sortant de terre : comme à plusieurs autres plantes, il leurs arrivent de

se diviser près du sol en une multitude de tiges grêles chargées de petites feuilles, et qu'accompagne en général l'avortement des organes de la fructification. M. Vilmorin tend à croire que cette curieuse modification serait cr e ou favoris e du moins par la dent des animaux sauvages ou domestiques qui broutent avidement les jeunes ajoncs ; et peut- tre ce proc d  des b tes est-il pour les gens une lumi re et une indication des proc d s   essayer pour imprimer   l'ajonc cette forme qui en fait dispara tre les  pines. M. Vilmorin se propose de multiplier et de varier les essais pour fixer cette race, et r soudre, comme il le dit un des plus beaux probl mes qu'on puisse proposer aux personnes qui s'occupent des applications de la science   l'agriculture, puisque sa solution utiliserait des terrains peu productifs, et que ce serait alors la luzerne des mauvaises terres. Je suis tout- -fait de l'avis de M. Vilmorin ; j'attache au succ s de cette  tude la haute importance qu'attribuent tous les bons esprits aux progr s de la science agricole, de l'art de la production v g tale et de la production animale, ce qui revient au m me. J'ose aller jusqu'  pr tendre que ceci pourrait  tre plus int ressant que la d couverte de quelques douzaines de vari t s de perroquets, ou autres volatiles rares, eussent-ils m me l'insigne honneur de porter sur la queue le blason de la f e R publique romaine.

### AGRICULTURE.

L'agriculture est la science des sciences,   tous  gards.

C'est la plus utile, parce que c'est celle qui nourrit l'homme et lui procure la plus solide des richesses. C'est la plus noble, parce que c'est celle qui exige le plus de pers v rance, le plus de fatigue et d' nergie. C'est la plus morale, parce qu'en attachant l'homme au sol o  il est n , c'est celle qui maintient le mieux la famille, cet asile du bonheur et de la vertu.

C'est la plus difficile enfin, parce que si elle repose sur des r gles g n rales, elle ravie   l'infini dans les r gles de d tail, suivant le terrain, le climat et les circonstances locales.

Et cependant, c'est la science la moins en honneur ! C'est l' tat que chaque jour on d serte, pour aller au loin dans les grandes villes, courir les chances des professions industrielles, pour aller tenter fortune, et trop souvent pour trouver la mis re. Que de gens dans chaque village l'ont tent  ! Combien peu reviennent riches et consid r s ! Combien plus au contraire retournent au pays avec des vices nouveaux et le gousset vide !

On n'abandonne l'agriculture que parce qu'on ne sait pas l'exercer, et on ne sait pas l'exercer, parce qu'on ne sait pas l' tudier. Elle en vaut cependant la peine. L'agriculture a trois grands ennemis : Dme. IGNORANCE, Dme. ROUTINE, et Dme. MIS RE ; ce sont trois mauvaises herbes qu'il faut soigneusement arracher, parce qu'  leur tour elles engendrent la mis re, le d sespoir et la faim.

On dit partout que la terre ne vaut rien ; qu'elle est vieille et us e. Les terres son us es !... Est-ce qu'en Asie et en Europe on amasse pas plus de bl  aujourd'hui qu'au bon vieux temps ? Ce ne sont pas les terres qui vieillissent, mais ce sont nos cultivateurs qui ne savent pas cultiver. Lisez et m ditez le r ve du p re Fran ois, et vous verrez que la

terre est toujours pr te   nourrir ceux qui la cultivent : —

#### R ve du P re Fran ois.

J'ai vu, comme je vous vois, ce que je vais vous dire, — dit le p re Fran ois   ses voisins, ses amis : — la nuit derni re, il faisait noir comme dans un four. J'entends grands bruits, plus forts que cent mille canons tirant ensemble. Un grand trou s'ouvrit pr s de mon lit, de cent lieues de long et cent lieues de large. Cinquante soleils  clair rent la chambre. Une vieille femme de cent cinquante pieds de haut sortit du trou, criant, pleurant, d gu nill e, maigre et mal peign e.

Me connais-tu, m o vieux Fran ois ?

— Non, vraiment....

— Je m'appelle la TERRE ; je nourris le monde, et suis ta grand'm re....

— Pourquoi pleurez-vous, ma grand'm re ?

— Le mauvais cultivateur me fait chagrin ; il laboure et s me du grain sans fumer, sans rien me donner. Dis-lui donc  a, mon pauvre Fran ois....

— Ma grand'm re, je lui dirai.

— Dans son jardin, il change tous les ans de carr s pour l'ognion, l'ail, et le potage.... Dans les champs, il ne met (1) luzerne apr s luzerne, ni deux ma s, deux seigles, deux patates ou deux tr fles de suites. Mais il s me deux froments, fume petitement, ou froment et m ture, ou froment, avoine, et (2) baillarge ; enfin toujours et toujours du grains, si bien qu'il m' puise et qu'il n'a rien. Dis-lui donc  a, mon brave Fran ois....

— Je lui dirai, ma grand'm re....

— La mauvaise herbe me mange, elle vient toujours et tue son bl . Le seul moyen c'est de mettre en pr , pour que la mauvaise pourrisse. Dis-lui donc  a, mon cher Fran ois....

— Je lui dirai ma grand'm re.

— Quand il fume bien il ne mot qu'un bl , ou bien quand il l ve un pr , je donne triple r colte, longue paille et beaux  pis, grain pesant et bien nourri. Je rends plus dans un an qu  dans quatre. Dis-lui donc  a, mon bon ami....

— Je lui dirai, ma grand'm re....

— Mon Dieu, je ne demande pas   me reposer ; je veux toujours marcher, mais toujours changer, jamais deux grains de suite,  a m' crase. Autrement je ne nourrirai tous mes enfants. Dis-lui donc  a, mon petit ami....

— Je lui dirai, ma grand'm re....

— Dis-leur, madame la Terre est maligne comme un diable, rev che et t tue ; faut bien ob ir pour qu'elle donne....

— Je dirai pas  a, ma grand'm re....

— Si fait, si fait, faut qu'ils me connaissent. Ne les entends-tu pas me dire des sottises, crier ; la terre ne vaut rien. Ce sont eux qui ne valent rien. Dis-leur donc  a, mon ami....

— Je leur dirai, ma grand'm re....

— Vois-tu, madame la Terre a vingt esp ces de sucs, l'un pour le grain, l'autre pour la pomme de terre, celui-ci pour la betterave, celui-l  pour les choux, les navets, le sainfoin, la luzerne, &c. Quand l'un est  puis , il faut lui donner le temps de se re-faire. Quand on a trait la vache, on attend le lait revenir....

— Ma grand'm re, je comprends  a....

— Apr s un renouvelis, tout vient   merveille

(1) Plante qui sert de nourriture aux bestiaux.

(2) Sorte de bl .

hors le pré. C'est que tous les sucs sont là. Alors on peut mettre deux froments en les fumant ; mais quand le cheval est fatigué, on le laisse reposer ; quand la charette a roulé, faut la graisser ; quand le bœuf a travaillé, faut le laisser manger ; quand l'homme a pioché six jours, il en faut bien un pour le repos....

—Je leur dirai ça, ma grand'mère !

J'entendis un grand chamailis, comme chiens hurlant, fresaies criant, puis un petit charivari, et ça fut fini.

POUDRETTE.

#### COMITÉ DU DISTRICT DE QUÉBEC SUR LA RÉFORME DE LA TENURE SEIGNEURIALE.

Présents :—F. Lemieux, écuyer, M. P. P. ; R. McDonald, écuyer, rédacteur du *Canadien* ; N. Aubin, écuyer ; J. N. Chassé, écuyer, N. P. ; T. Fournier, écuyer, avocat.

Le comité nommé par l'assemblée tenue à Québec, 20 mars dernier, pour prendre en considération les questions relatives à la réforme des abus de la tenure seigneuriale, ainsi que pour aviser aux moyens de parvenir à son entière abolition, et chargé de prendre en considération le projet de loi déclaratoire adopté par la convention de Montréal sur le même sujet, a l'honneur de faire rapport :

Qu'il considère les réclamations des censitaires contre les vexations et les usurpations des seigneurs comme bien fondées, et que ce n'est qu'au mépris de la loi qui définit les droits et les devoirs respectifs entre les seigneurs et les censitaires que ces derniers ont été forcés de subir les abus dont ils se plaignent, et contre lesquels ils n'ont jamais cessé de protester. Le comité ne peut s'empêcher d'exprimer sa surprise de voir, que depuis plus de cinquante ans que les censitaires, appuyés sur l'opinion des plus célèbres jurisconsultes du pays, demandent la réforme de ces abus, la justice qui leur est due est encore à venir. Il est vrai, toutefois, que la chambre d'assemblée du Bas-Canada a fait des efforts pour leur rendre justice et qu'à différentes reprises elle a passé des bills à cet effet. Mais les mesures sont toujours venues échouer contre le mauvais vouloir du conseil législatif qui voyait, dans le maintien des abus, un excellent moyen de manifester sa haine contre les Canadiens-français, et peut-être aussi un moyen de se débarrasser d'eux, en les livrant sans condition à la spéculation et à l'avarice des seigneurs, ce qui devait avoir l'effet de les ruiner et de les appauvrir continuellement, en les mettant dans la nécessité de ne pouvoir faire de nouveaux défrichements pour l'établissement du surcroît de la population. Que le maintien de ces abus ait été funeste au pays, il est impossible de le nier ; l'accumulation de la population dans des villages où il n'existe point de manufactures, l'extrême division des anciennes propriétés, l'appauvrissement de la population sont certainement le résultat de ces abus qui sont aussi la cause de l'émigration qui enlève au pays la plus belle partie de sa population.

Le comité croit que la chambre d'assemblée ne saurait, sans une injustice flagrante et sous aucun prétexte quelconque, retarder plus long-temps de faire droit à des réclamations si bien fondées et dont elle a reconnu elle-même la justice.

Le comité croit à peine nécessaire d'entrer dans les détails de la question qui a déjà été soumise tant de fois au public, et traité avec plus d'habileté qu'il

ne saurait le faire. Néanmoins, comme cette question est de la plus haute importance et qu'elle touche à des intérêts considérables, et que dans l'opinion d'un certain nombre de personnes, la conclusion à laquelle il en est venu serait une violation de droits acquis, le comité ne peut se dispenser entièrement de donner quelques-uns des motifs sur lesquels il appuie ses convictions.

Une des premières observations qui a frappé le comité en examinant les différentes ordonnances françaises, faites pour le pays au sujet de la tenure seigneuriale, c'est que la France n'a pas introduit ici le système féodal tel qu'il existait alors chez elle, mais qu'elle avait organisé spécialement pour ce pays un système sagement modifié et plus convenable aux besoins d'une jeune colonie. Dans presque toutes les ordonnances faites sur cette matière, ainsi que dans les contrats de concessions accordés aux seigneurs, le gouvernement français a posé des limites que l'on ne trouve pas dans le système féodal tel qu'il existait en France. La preuve de cette intention est le désir évident de favoriser et de hâter la colonisation, exprimé dans toutes les ordonnances sur ce sujet, lesquelles ne mentionnent guères les seigneurs que pour réprimer les abus commis par eux. Le comité ne s'éloigne nullement de la vérité en disant qu'à l'origine le seigneur ne semblait être qu'un agent de la couronne minceement rétribué pour la distribution des terres. Ce n'était certainement pas l'intention du gouvernement français d'établir un système susceptible de donner lieu aux abus dont on se plaint aujourd'hui ; les nombreuses mesures adoptées dès cette époque pour réprimer des abus bien moindres, et la scrupuleuse intention des tribunaux pour y remédier, sont là pour prouver le contraire. Tous les abus qui n'ont été introduits, il faut le dire, que depuis la conquête, ne furent maintenus que parce que les tribunaux, le plus souvent composés de seigneurs, étaient intéressés à envisager les choses sous un autre point de vue, et qu'au lieu de décider les contestations entre le seigneur et le censitaire d'après la lettre et l'esprit de nos ordonnances, ils ont fait une injuste et rigoureuse application de la jurisprudence française seigneuriale plus favorable à leur prétentions et aux exactions qu'il commettaient eux-mêmes.

Le comité est fermement d'opinion qu'il existait avant la conquête un taux uniforme de concession dont le maximum était de deux sols par arpents en superficie, et auquel le seigneur était forcé de se soumettre. L'esprit de la lettre de l'édit de 1711 ne saurait conduire à aucune autre conclusion raisonnable. Cet édit, expressément fait pour réprimer les abus qui se glissaient déjà dans la tenure, oblige les seigneurs de concéder "aux mêmes droits imposés sur les autres terres concédées dans les dites seigneuries." Si cet édit, en forçant le seigneur de prendre pour base des concessions futures le taux existant alors, ne le définit pas aussi exactement qu'on pourrait le désirer aujourd'hui, c'est parce que ce taux, généralement établi et reconnu à cette époque, ne pouvait donner lieu à aucun doute raisonnable ; c'est évidemment en admettant l'existence de ce taux que le législateur a agi. D'ailleurs l'arrêt de 1732, qui confirme l'édit de 1711, ne saurait laisser aucun doute sur son interprétation, et renouvelle pour les seigneurs l'obligation de concéder aux anciens taux, et, en cas de refus de leur part, l'intendant a le pouvoir de faire les concessions demandées au nom de la couronne, et la propriété en

est perdue pour le seigneur. Cette confiscation prouve bien évidemment que le seigneur n'est pas propriétaire absolu et sans conditions, comme on l'a prétendu pour le maintenir dans ses exactions. L'on trouve une autre preuve de l'existence d'un taux fixe dans la déclaration du 17 juillet 1743, qui déclare que le gouverneur, le lieutenant-gouverneur et les intendants continueront à faire les concessions aux habitants qui y auront droit, en cas de refus de la part des seigneurs "aux clauses et conditions ordinaires et accoutumées." Les plus fortes preuves que l'interprétation de cet édit donnée aujourd'hui en faveur du censitaire était celle qu'on lui donnait alors, sont les jugements des intendants obligeant les seigneurs à réduire le taux de leurs concessions par lesquels l'interprétation de l'édit de 1711 est fixée de manière à ne laisser aucun doute. Parmi les jugements, le comité croit devoir appeler l'attention sur le suivant qui établit d'une manière incontestable la fixité du cens et le droit des tribunaux de le réduire.

29 mai 1713—"Arrêt portant règlement, qui fait défense au sieur Duchesnay de concéder aucun des emplacements dans le Bourg du Fargy de Beauport à plus haut titre et redevances qu'à celui d'un sol par chaque arpent de cens, et un poulet prêt à chaponner de rente seigneuriale, de bail d'héritage et non rachetable; auxquels *cens et rentes* sont réduites *toutes les concessions faites aux habitants* dans le dit bourg par le dit sieur Duchesnay et ses prédécesseurs, seigneurs de Beauport."

La seule difficulté, si s'en était une, serait de connaître quel était le taux "ordinaire et accoutumé," dont les ordonnances font mention; ceci devient une question de fait facile à établir par l'inspection des anciens titres qui constatent clairement que ce taux n'a jamais dépassé dans le district de Québec un sol par arpent en superficie, et dans le district du Montréal, deux sols. La somme de deux sols paraît être le maximum des cens et rentes avant la conquête.

Parmi les principaux abus qui se sont introduits se trouve la stipulation de retrait devenu universelle, et que rien, dans les anciennes ordonnances, ne saurait justifier. Ce prétendu droit de retrait que réclame le seigneur ne peut-être que conventionnel, car la coutume de Paris qui nous régit n'admet pas de retrait censuel; comme droit conventionnel il ne peut pas exister non plus, car ce serait en contradiction direct aux ordonnances qui imposent aux seigneurs l'obligation de concéder, ce qui comprend nécessairement une prohibition d'accumuler la propriété sur quelques têtes par l'exercice de ce droit. Les tribunaux qui ont sanctionné cette usurpation ont considéré le seigneur comme propriétaire absolu et celui qui contractait avec lui comme n'ayant droit de ne rien exiger de lui est parfaitement libre d'accepter ou de refuser la concession, déclarent que le concessionnaire ayant librement accepté cette convention, il devait s'y soumettre. Cette interprétation de la loi et les décisions qui en ont été la conséquence, sont certainement erronées, car les ordonnances n'accordent aucun droit de ce genre aux seigneurs. Ces décisions sont manifestement contraires à l'intention du législateur qui avait particulièrement en vue d'empêcher les spéculations qui ont été faites sans les seigneurs, parce qu'on a mis de côté injustement, cette sage législation qui devait assurer au peuple des terres à bon marché.

Le comité considère aussi comme illégales toutes les réserves stipulées par les seigneurs dans leurs

contrats de concessions, autres que celles que la couronne les obligeait, par ses propres contrats, de réserver pour elle même, parce qu'elles sont contraires à l'obligation du seigneur de concéder "à simple titre de redevance," comme on peut le voir par le jugement suivant.

2<sup>e</sup> juin 1721.—Jugement condamnant le seigneur du Cap. St. Ignace, à concéder à quatre habitants les terres qu'il leur a promises par ses billets; "fait défense d'établir d'autres droits sur les dites terres que ceux de redevance, et de faire insérer dans les dits contrats d'autres conditions que celles de tenir feu et lieu, conserver les bois de chêne propres à la construction des vaisseaux, donner le découvert ordinaire à leurs voisins, et souffrir les chemins qui seront nécessaires, desquels contrats les dits habitants lui fourniront chacun à son égard une expédition à leurs frais; et faute par lui de le faire, permet aux dits habitants de se pourvoir pardevant le gouverneur et intendant pour en demander la concession au nom de Sa Majesté, aux mêmes droits de redevance et conditions, conformément à l'arrêt du conseil d'état du roi du 6<sup>e</sup> juillet 1711, Edit et Ord; vol. 2, p. 1. 50, (de la table.)"

Le comité est aussi d'opinion qu'il serait urgent d'établir quelques règlements au sujet du droit de banalité, dont le seigneur profite, sans cependant toujours acquitter ses obligations envers le censitaire. Dans un grand nombre de seigneuries, les moulins sont insuffisants; et la difficulté de forcer les seigneurs soit à bâtir, soit à réparer leurs moulins, expose les censitaires à de graves inconvénients. L'extension abusive du privilège des eaux pour l'exercice des droits de banalité, forme un des obstacles les plus nuisibles à l'avancement de l'industrie dans ce pays. Le prétendu droit à l'usage exclusif des eaux que s'est arrogé le seigneur pour toute espèce d'objet, tandis qu'il n'a droit de s'en servir en préférence à tous autres qu'en autant qu'il est nécessaire pour l'exercice du droit de banalité, n'est pas fondé en loi. Cette injuste prétention nécessite une prompt intervention de la part des seigneurs à ses justes limites.

Le comité ayant examiné, comme il en était chargé, le projet de loi déclaratoire de Montréal, croit devoir en accepter le teneur générale et y acquiescer comme contenant ce qui, dans les circonstances actuelles et considérant la position relative des parties intéressées, lui paraît devoir soulever le moins de différences d'opinions et de difficultés. Il croit néanmoins devoir ajouter les considérations suivantes, laissant à son président F. Lemieux, écr., membre du parlement pour le comté de Dorchester, le soin d'en faire tel usage qu'il croira convenable et de s'entendre avec M. le docteur Davignon sur les moyens de modifier la loi déclaratoire de manière à y introduire autant que possible les vues des délégués du district de Québec, et à protéger par conséquent les intérêts de ceux qu'ils représentent.

1<sup>o</sup> Le comité croit devoir insister sur la nécessité d'ajouter un proviso à la 2<sup>e</sup> clause du projet de loi, déclarant que dans le cas où un seigneur aurait fait ses premières concessions à des taux au-dessous de 2 sols il devra ramener toutes les autres au taux le plus bas, et concéder le reste de ses terres de la même manière, ainsi que les anciennes ordonnances l'y obligent.

2<sup>o</sup> Qu'il serait nécessaire de spécifier d'une manière claire et positive les réserves qui seront déclarées illégales, car, dans l'opinion du comité, la clause

du projet de loi, y ayant rapport est beaucoup trop vague et laisserait la même latitude aux seigneurs d'empiéter sur les droits des censitaires et ne ferait que perpétuer l'incertitude qui régnait actuellement là dessus dans les lois du pays.

3° Qu'il est indispensable par exemple de restreindre le droit de l'usage des eaux à celui qui est nécessaire pour l'exercice du droit de banalité ; en un mot les réserves du seigneur vis-à-vis le censitaire doivent se borner à celles que la couronne stipule pour elle-même dans les titres qu'elle accorde, toute autre réserve était illégale, comme le font voir les jugements des intendans et en particulier celui du 28 juin 1721, déjà cité.

4° Le comité croit devoir recommander l'abolition immédiate des droits purement honorifiques qui, bien que moins onéreux matériellement, tendent à dégrader le censitaire et à perpétuer dans notre société une trace de servitude qui n'est plus de notre siècle ; il demande pour les mêmes motifs de délibérer le seigneur de la foi et hommage qu'il est tenu de rendre à la couronne.

5° Que le droit d'appel dans les contestations entre les seigneurs et les censitaires sont restreint aux cours civiles du pays, car il n'est guère que le riche qui puisse se prévaloir du privilège coûteux d'appeler à un tribunal hors du pays et dont ceux qui le composent ne peuvent guère connaître suffisamment les lois particulières du Canada.

6° Enfin le comité croit satisfaire à un vœu public en réclamant pour le censitaire le droit de recuser un juge seigneur dans toute contestation comportant l'interprétation d'un droit se rattachant à la tenure seigneuriale.

Le comité ayant examiné succinctement les divers plans proposés à Montréal pour l'abolition de la tenure seigneuriale par la commutation volontaire ou obligatoire, n'a pas eu le temps de les discuter assez pour en adopter et en recommander aucun en particulier, persuadé qu'il était d'ailleurs que, dans la session prochaine du parlement, il ne pourrait être rien fait de décisif sur ce sujet. Il croit devoir seulement saisir cette occasion de recommander vivement aux censitaires de chaque paroisse de s'assembler aussitôt que possible, de discuter la loi déclaratoire ainsi que les divers moyens de commutation qui ont été suggérés, et de transmettre les vœux à leurs représentants en parlement sous le plus court délai afin de les décider à hâter l'adoption d'une loi déclaratoire qui posera les bases d'une des réformes les plus urgentes pour la grande majorité des habitants du pays.

Avant de terminer son rapport le comité doit déclarer que, quant à la dernière partie de la résolution de l'assemblée du 20 mars lui recommandant de prendre en considération les mesures les plus propres à empêcher la création de nouvelles rentes foncières perpétuelles et à obtenir l'affranchissement de la propriété, il n'a pas eu le temps de s'occuper de cette matière autant qu'il lui eût été nécessaire de le faire pour arriver à ce résultat satisfaisant. Il croit devoir néanmoins appeler l'attention sérieuse des populations agricoles et laborieuses sur une mesure adoptée déjà par quinze des Etats de l'Union américaine et qui, en exemptant la terre ou la demeure d'une famille de vente par autorité de justice, pour toute dette future, a pour objet d'empêcher l'accumulation des propriétés entre les mains de quelques individus, et d'en assurer la possession aux cultivateurs. Sans vouloir se prononcer sur l'article d'une

pareille mesure pour le Canada, le comité pense qu'un changement aussi important qui tend à confirmer les droits à la propriété sous de certaines limites, mérite d'être pris en considération, et discuté par le peuple de cette province, ainsi que par ses représentants.

Le tout humblement soumis,

T. FOURNIER,  
Secrétaire du Comité.

Québec, 7 mai, 1850.

## EDUCATION.

### EXTRAIT DES MINUTES

*de la trente-septième assemblée de l'Association de la Bibliothèque des Instituteurs du district de Québec.*

Séance du 4 mai 1850.

Les résolutions suivantes furent passées à l'unanimité :

1°. Que les instituteurs du district de Québec sont convaincus que le système des taxes, tel qu'établi par la loi d'éducation actuelle, est le seul moyen praticable, le seul possible et le seul efficace pour subvenir aux besoins des écoles dans cette partie de la province ; que ce système qui a prévalu sur tous les autres dans tous les pays où l'éducation est en honneur, sous la monarchie absolue comme sous les gouvernements les plus démocratiques, doit être maintenu ici avec fermeté et énergie notwithstanding les réclamations intempestives de quelques individus ou de certains comités.

2°. Que le nombre des écoles que l'on peut établir en vertu de la 19e clause de l'acte Vic. ch. 29, n'est pas proportionné aux moyens de subvention mis à la disposition des commissaires d'écoles ; et qu'en conséquence il devient nécessaire ou d'augmenter les moyens de subvention, ou de restreindre le nombre des écoles.

3°. Qu'un des grands obstacles aux progrès de l'éducation dans les campagnes est l'exiguïté des salles d'école, le manque presque total de matériel suffisant et convenable, et l'état général de dénuement dans lequel ces maisons ont été laissées jusqu'à ce jour.

4°. Qu'aucun arrondissement ne devrait recevoir sa part de l'aide du gouvernement sans avoir une maison d'école convenable, un matériel complet et une salle capable de contenir le double des enfants en âge d'aller à l'école dans tel arrondissement.

5°. Que dans l'état actuel de l'éducation, et afin de mieux assurer ses progrès, il devient nécessaire de prendre des mesures plus efficaces que par le passé pour établir une école-modèle dans chaque municipalité.

6°. Que les membres de cette assemblée et tous ceux du district de Québec en général, sont entièrement convaincus qu'un des plus grands obstacles au progrès de l'éducation élémentaire en cette partie de la province, est la coutume, devenue générale aujourd'hui, de faire étudier concurremment, dans les premières années, les langues anglaise et française ; que l'on ne saurait prendre des moyens trop efficaces pour réprimer un abus dont les conséquences sont beaucoup plus funestes qu'on ne pense généralement ; qu'aucune langue en sus de la langue maternelle ne devrait s'enseigner dans les écoles élémentaires, ou moins dans les trois premières années, et qu'en général l'étude de toute langue

étranger ne devrait avoir lieu que dans les écoles-modèles.

7°. Que les instituteurs du district de Québec croiraient manquer à leur mission s'ils ne saisissaient cette occasion pour convaincre les autorités de la nécessité qu'il y a d'introduire l'agriculture dans notre système d'éducation élémentaire; que l'on devrait établir une école d'agriculture jointe à une ferme-modèle au moins dans chaque comté; que dans toutes les écoles, on devrait admettre, de préférence à tout autre, des livres de lecture ayant un rapport quelconque avec l'agriculture; qu'un prix annuel devrait être accordé pour le meilleur ouvrage élémentaire en ce genre; et qu'enfin c'est avec peine que les membres de cette assemblée voient que dans un pays essentiellement agricole comme le Bas-Canada, que dans des écoles instituées presque entièrement pour des enfants de cultivateurs, ces enfants n'aient jamais l'occasion de lire ou d'entendre une seule phrase qui ait quelque rapport avec l'état de leur père, et qui naturellement devrait être le leur un jour.

8°. Que parmi les causes qui portent nos compatriotes à négliger l'agriculture ou à émigrer en pays étranger, est la mauvaise direction donnée à l'enseignement dans nos écoles où la tendance de tout ce que les enfants y lisent et y apprennent étant dans une direction tout autre que le champ de leur père, ces enfants reviennent chaque jour à la maison paternelle remplies d'idées qui leur inspirent du dégoût pour leur état, et moins propres à devenir des cultivateurs habiles et industrieux, et conséquemment moins attachés au pays qui les a vu naître.

9°. Que le seul moyen de procurer au pays de bons instituteurs et de mettre de l'uniformité dans l'enseignement, serait d'établir une école normale dans les villes de Montréal et de Québec.

10°. Que c'est la conviction la plus intime de cette assemblée que le plus grand défaut de la loi actuelle, celui qui a été le plus universellement reconnu et dont les conséquences ont été et seront toujours les plus funestes, est la direction de l'enseignement laissée aux commissaires d'écoles; qu'il n'y a aucun succès possible, que tous les efforts et les sacrifices des amis de la cause et toutes les libéralités du gouvernement seront toujours inutiles, tant qu'on n'aura pas remédié à un tel ordre de choses.

11°. Que des députés surintendants dans chaque district judiciaire, nommés par le gouverneur en conseil, sur la représentation du surintendant, jouissant tous, dans les limites de leur district respectifs, de pouvoirs spéciaux, se conformant néanmoins, dans certains cas, aux ordres du surintendant-général, auquel on devrait accorder des pouvoirs plus amples que ceux que lui donne la loi actuelle, seraient; dans l'opinion de cette assemblée, le seul moyen de remédier aux abus mentionnés dans la précédente résolution.

12°. Que le surintendant-général et ses députés devraient former un conseil d'éducation, chargé de l'inspection et de la direction de toutes les écoles soumises à leur contrôle; d'examiner et d'admettre les instituteurs et les institutrices à la pratique de l'enseignement; de faire le choix des livres dont on devrait se servir dans les écoles et de leur donner leur approbation; ainsi que de faire, tous les ans, un rapport détaillé de l'état de l'éducation dans chaque partie de la province.

13°. Que les abus résultant des trop grands pouvoirs donnés aux commissaires d'écoles sont devenus tels, qu'il devient nécessaire de fixer par la loi le temps des vacances, les jours de congé, le nombre d'heures d'école que l'on aura droit d'exiger pour chaque jour, ainsi que le temps de l'engagement des maîtres.

14°. Que le commencement de l'année scolaire au 1er juillet cause un dommage considérable aux instituteurs qui changent de place, en leur occasionnant un surcroît de dépenses et même la perte totale du revenu des terrains qui sont laissés à leur usage; et qu'en conséquence le commencement de l'année scolaire devrait être changé et fixé au 1er mai.

15°. Que la liberté laissée aux parents de faire entrer leurs enfants à l'école quand il leur plaît, nuit considérablement à l'avancement de l'éducation, en subdivisant à l'infini le temps de chaque instituteur, et que dans l'intérêt des enfants comme dans celui de l'éducation, on devrait pourvoir à ce que les enfants ne fussent admis à l'école qu'à deux ou trois époques déterminées durant tout le cours de l'année scolaire.

16°. Que les raisons qui ont empêché jusqu'à ce jour les instituteurs du district de Québec en général, de subir l'examen voulu par la loi, sont: 1° le peu de sûreté que donne le brevet de capacité à celui qui l'a obtenu; puisque ce n'est qu'en 1852 que les commissaires d'école seront tenus d'exiger une telle qualification des instituteurs laïques; 2° parce que ce brevet ne donne aucun avantage et n'est pas une preuve suffisante de capacité, puisque au titre de la loi, les commissaires d'école peuvent renvoyer pour cause d'incapacité, celui-là même qui aurait obtenu un tel brevet du bureau des examinateurs; 3° parce qu'on est tombé dans une voie d'exception, en exemptant de subir l'examen, certains ordres religieux et les personnes du sexe; exemption qui, dans l'opinion de cette assemblée, est plutôt propre à créer des divisions, des préjugés et des jalousies entre les membres du corps des instituteurs, qu'à avancer les progrès de l'éducation.

17°. Qu'une somme de mille louis devrait être retenue chaque année du fonds commun des écoles pour le Canada-Est, et pendant six années placée à intérêt au compte de la province, capitalisée tous les six mois, dont les intérêts serviraient de caisse d'épargnes aux instituteurs en détresse qui auraient fourni un quarantième de leur salaire annuel pour fournir le capital de la dite caisse.

18°. Qu'une requête basée sur les résolutions précédentes soit immédiatement rédigée et envoyée aux trois branches de la législature; ainsi qu'une autre demandant un aide pour agrandir la bibliothèque de l'association des instituteurs.

19°. Que l'honorable membre pour Rimouski soit prié de vouloir bien présenter les dites requêtes et faire son possible pour en obtenir l'effet.

Messieurs J. G. Smith et J. G. Lizotte, furent ensuite admis membres actifs. Et l'assemblée s'est ajournée au premier samedi de juin prochain, à 10 heures A. M.

CHARLES DION,  
Président.

(Signé) F. E. JUREAU,  
Secrétaire.

Le Bureau de l'Ordre Social est maintenant établi au No. 5, Rue des Jardins, Marché de la Haute-Ville, vis-à-vis les Étaux.—16 mai, 1850.

## L'ORDRE SOCIAL.

«C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.»

QUÉBEC, JEUDI, 23 MAI, 1850.

### Nouvelles d'Europe.

Nous avons reçu dimanche dernier, nos journaux d'Europe, apportés par le Cambria. Les nouvelles sont peu importantes :

#### ANGLETERRE.

—La Reine Victoria a accouché heureusement d'un prince.

—Les délibérations dans le parlement sont de peu d'intérêt.

—Le marché monétaire est facile. Le coton a haussé de  $\frac{1}{8}$  à  $\frac{1}{4}$  de denier. Le blé est en demande et a haussé de douze sous. La farine s'est élevée d'un chelin. Le saindoux a baissé de 6 sous.

Des événements d'une haute portée sont à la veille de s'accomplir en Angleterre. Un correspondant, en position d'être bien informé, nous écrit que le docteur Philpots prépare une nouvelle lettre dans laquelle le courageux évêque s'attache à démontrer l'impossibilité de demeurer plus longtemps en communion avec l'église anglicane. Le docteur Philpots serait résolu à abandonner un établissement religieux qui a perdu à ses yeux les caractères d'une église, et on nous assure qu'il adresse un éloquent appel à tous les anglicans de bonne foi pour les engager à suivre son exemple. Notre correspondant ajoute qu'un autre prélat anglican se joindrait à l'évêque d'Exeter et qu'une partie de la noblesse du pays est disposée à se séparer de l'église politique de lord John Russell pour suivre les deux évêques, à condition, toutefois, qu'il formeraient une église indépendante, ou plutôt une nouvelle secte. Ce serait l'anglicanisme sans la suprématie royale, une sorte de catholicisme sans papauté. Les populations n'attendent qu'un signal pour se précipiter dans ce mouvement, qui va plonger l'Angleterre dans les plus graves commotions.

Nous savons cependant que tous les esprits ne seront pas satisfaits de cette solution. Ce schisme ressemblera beaucoup trop à ceux dont l'anglicanisme a déjà été témoin, pour donner sécurité à toutes les consciences. Que le chef du mouvement soit, aux yeux des anglicans, revêtu du caractère épiscopal comme le Dr. Philpots ou seulement du caractère sacerdotal comme l'était Wesley, nous ne voyons pas que cette circonstance change le fond de la question. Les hommes sérieux, les âmes droites, les esprits de bonne foi, ne peuvent voir dans l'événement qui se prépare qu'un nouveau fractionnement du protestantisme, déjà morcelé en tant de sectes. Aussi espérons-nous que le catholicisme recueillera un large héritage dans cette dissolution de l'anglicanisme. Bien que les Exetériens se séparent de l'église officielle pour défendre une doctrine catholique, quelle sanction l'Eglise universelle donnera-t-elle à leur séparation ? S'ils

tiennent par quelques liens à l'Eglise de Jésus-Christ, on ne peut pas supposer qu'elle reste indifférente à leur lutte, à leur résolution, qu'elle laisse échapper cette occasion de les reconnaître pour ses fils ? Mais quelle sanction les Exetériens espèrent-ils recevoir ? Comment, s'ils sont abandonnés à eux-mêmes, justifieront-ils leur isolement ? Ils veulent secouer le joug de la suprématie royale comme Henri VIII a repoussé l'autorité spirituelle du Pape, et ils peuvent, pour motiver leur séparation, invoquer de meilleures raisons que le Roi apostat ; mais ne devraient-ils pas arriver enfin à reconnaître que le schisme a enfanté le schisme et qu'il conduit nécessairement à l'hérésie ? S'il en est ainsi quel autre moyen d'échapper à l'erreur que de rentrer dans la grande famille catholique ? Des anglicans, dont il serait difficile d'apprécier le nombre, sont arrivés à cette conclusion et ont pris le parti d'entrer dans l'Eglise universelle, d'aller demander à Rome le repos dont leur âme éprouve le besoin.

(Univers.)

France.—Les nouvelles de ce pays sont peu importantes. Eugène Sue, le représentant des rouges, a été élu avec une majorité de près de 10,000 voix sur M. Leclerc.

### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

DE

## L'ORDRE SOCIAL.

TORONTO, 17 Mai, 1850.

M. le Rédacteur,

Avant de commencer la partie politique de la correspondance que je vous ai promise, je vais vous faire un court itinéraire de mon voyage de Lachine à Toronto. Dans la suite je vous ferai part du résultat des excursions que je me propose de faire en différents endroits du Haut-Canada.

Lachine est un joli village situé sur l'île de Montréal à l'entrée du canal de ce nom et à l'un des terminus du chemin de fer. C'est le premier comptoir de la compagnie de la Baie d'Hudson et le rendez-vous, comme le point de départ de ces joyeux et vigoureux voyageurs qui tous les ans se dirigent vers le lointain ouest pour y porter aux sauvages quelques uns des arts, quelques uns des vices et quelques-unes des vertus de la civilisation, c'est aussi de là que partent les missionnaires qui vont évangéliser ces pauvres nations. De jolies campagnes au milieu desquelles s'élèvent les habitations, et de temps à autre les flèches de clochers élégants, s'étendent à droite et à gauche sur les deux rives. Bientôt le fleuve s'élargit et forme le lac St. Louis, où se joignent sans se mêler les eaux brunâtre de l'Ottawa et les eaux claires du St. Laurent. Sur la rive nord apparaît la chaîne de montagnes qui donne son nom au lac des Deux Montagnes ; et à l'extrémité ouest du lac est l'île de Perrot, vis-à-vis l'entrée du canal de Beauharnais. De temps en temps sur le lac vous apercevez des volées de canards et de plongeurs qui rappellent un peu le bas du beau fleuve. Le paysage ici est certainement assez beau ; mais en rien comparable à ce que l'on voit dans le district de Québec, rien de cet horizon de montagnes aux mille formes, de ces rives en amphithéâtres, de ces longues rangées de maisons et d'édifices blancs ou peints de diverses couleurs, rien

de ces îles si romantiques, de ces anes et de ces pointes qui varient le paysage. Vis-à-vis l'Isle Perrot est l'entrée du canal de Beauharnais, long de près de 4 lieues et qui a coûté £162,251. Ce canal dont les bords sont affreux à voir est destiné à éviter les rapides appelés du Côteau, les Cédres et les Cascades. Si le paysage est vilain ici, on peut en compensation y éprouver des émotions sans égales en descendant les rapides, au milieu des rochers : la progression du vaisseau porté par ces ondes furieuses, ne s'exécute que par sauts et par élans, et bondit plutôt qu'il n'avance. La fureur des ondes qui s'entre-choquent et se repoussent, le bruit de leurs luites, la rapidité de la marche, les élans du vaisseau qui comme un coursier semblent ployer l'échine sous ses propres efforts, offrent du commun accord de tous les voyageurs une réunion de sensations, un spectacle où l'on est le pire spectateur et acteur, comme il n'est guère possible d'en trouver dans le monde. Le pilote du vaisseau, un Canadien du Côteau du Lac, était à bord, je l'abordai et lui parlai des Rapides, au sourire gai et satisfait, et à l'expression du noble orgueil qui animait sa figure, on voyait qu'il jouissait de cette jouissance si légitime de l'homme qui a appris à dompter les éléments et à vaincre la nature, cet homme est certainement une noble intelligence qui comprend les sensations délicieuses de ses poétiques fonctions. Après avoir traversé les neufs écluses du canal, on tombe dans le lac Saint François, endroit autrefois chéri des amateurs de chasse et de pêche, et sur lequel on peut encore trouver à chasser et à pêcher. Ici le paysage est certainement très beau, on rencontre de temps à autre des îles, et les arbres ne manquent point aux rives. Vers le milieu du lac sur la rive nord est la ligne de séparation entre le Haut et le Bas-Canada, le comté de Vaudreuil occupe la delta formée par la réunion du St. Laurent avec l'Ottawa et touche aux comtés de Prescott sur l'Ottawa et de Glengarry sur le St. Laurent, les deux premiers comtés du Haut-Canada, ce dernier presque entièrement habité par des Montagnards Écossais qui conservent encore les chants, les danses et partie des mœurs que Sir Walter Scott a si bien poétisées dans ses romans. A l'extrémité du lac St. François, au village Sauvage de St. Régis tombe le 45ème. degré de latitude, ligne de division entre le Canada et les États-Unis, ligne de séparation, disent les annexionistes, entre la misère et l'abondance, la légalité et la tyrannie, en un mot les bonnes et les mauvaises choses, prétention dont j'aurai à parler dans la suite. Les paroisses qui se trouvent sur les deux rives depuis Lachine à St. Régis, sont du côté nord les Paroisses de Ste. Claire, Ste. Anne et Côteau du Lac, sur la rive sud de St. Louis ou Caughnawaga de Chateaugay qui réveille un bien beau souvenir, de Beauharnais, de St. Anicet et le village de St. Régis.

J'interromps ici forcément mon Itinéraire pour la continuer plus tard. Vous raconter les particularités de l'ouverture de la Session et les différentes propositions mises devant la chambre serait probablement faire ce que vous-même ont déjà fait. Qu'il me suffise de vous dire pour le moment que nul variation importante n'a eu lieu dans la composition des partis qui forment la législature; l'opposition est la même, sauf M. Guy qui est passé, en partie du moins, du côté ministériel. Dans certaines questions, MM. Dewitt, Holmes et Sanborn voteront contre l'administration, je crois que généralement ils voteront

avec MM. Cameron, Hopkins et Perry en seront autant sur des questions différentes.

La question des réserves du Clergé pour le Haut-Canada ne sera pas une question ministérielle, je ne sais rien encore qui puisse me faire assurer du résultat sur cette mesure.

Je crois que nous serons tranquille du côté de MM. les émeutiers bien que certain Journal de cette ville fasse des appels aux passions.

Je regrette de ne pouvoir vous en dire plus pour le moment, dans ma prochaine correspondance je vous ferai le résumé hebdomadaire des travaux législatifs, et je vous parlerai du Haut-Canada.

Tout à vous,

J. C. T.

AU RÉDACTEUR DE L'ORDRE SOCIAL.

Toronto 18 Mai 1850.

Monsieur,

Comme j'ai toujours admiré la manière avec laquelle vous avez conduit l'*Ami de la Religion* qui a pris dernièrement un nouveau titre, je me croirai toujours heureux de pouvoir vous donner des informations sur ce qui se passe dans la nouvelle Métropole. Déjà nous avons eu des *Specimens* de la conduite qu'entend tenir cette vile et misérable opposition, avec laquelle tout le Pays est obligé d'avoir affaire. Mercredi dernier, Sir Allen McNab, a donné avis que Mercredi prochain, il introduirait un Bill pour amender celui qui a été passé à la dernière session, et si bien connu déjà sous le nom de *Bill de la Rébellion*, ou bill d'indemnité, qui a porté le coup de mort au parti conservateur de cette Province; cependant ce parti et ses amis éprouveront sur ce bill comme sur toute autre qu'ils pourront enlever une défaite qui ne pourra pas nuire... Déjà le Ministère a eu une bonne majorité sur la motion de M. Boulton pour permission d'introduire un Bill pour prohiber les dépenses des deniers publics pour des fins qui n'auraient pas été préalablement autorisées par la loi et pour limiter le nombre des pensions: sur cette question malgré que le gouvernement n'eût pas tous ses amis présents, la division a été de 15 en faveur du ministère.

M. Prince a présenté sa pétition touchant l'*Annexion*, mercredi dernier, elle a dû être reçue hier au soir et soulever quelques débats au sujet de sa réception: n'ayant pu assister moi-même à la séance, je ne puis vous mettre exactement au fait de cette question, seulement que Papineau a fait une de ses sorties ordinaires sur ce sujet, en disant des injures contre notre respectable Ministère; mais les citoyens de Toronto ne sont pas susceptibles de se laisser impressionner par un langage aussi violent et aussi grossier. La conduite des Membres conservateurs durant la session dernière tenue à Montréal a porté le dégoût dans toute la Province et spécialement dans le Canada Ouest, tellement que leur prétendue opposition ne mérite aucune considération.

Les Membres suivants sont arrivés jeudi Mrs. W. Nelson, F. Lemieux, Laurin, Mehot, Sauvageau, Fournier et quelques autres Haut-Canadiens, tous Ministériels. J'ai oublié de vous mentionner que la pétition présentée par M. Prince, en faveur de l'*Annexion* (Indépendance) qui est supposée venir de la part de deux comtés et contenir 2,000 ou 3,000 signatures, n'a pu en porter plus de 150, la plupart

écrites par une main mauvaise et tremblante : d'ailleurs tous cela tourne en *Bunkum*.

V. W.

P. S. Je vous envoie les noms de ceux qui ont voté pour la réception de la pétition de M. Prince, pour vous donner une idée des annexionistes, *Cameron, de Kent, Dewitt, Holmes, Sanborn, McConnell, Papineau, et Prince, 7. !!!*

Nous remercions cordialement notre correspondant V. W. de l'intérêt qu'il prend à notre journal, et nous l'informons que nous recevons toujours avec plaisir et avec avantage pour nos lecteurs, les correspondances qu'il voudra bien nous adresser de temps à autre, sur ce qui se passe dans la nouvelle capitale.

À l'assemblée semestrielle du Bureau des Médecins de cette ville, tenue la semaine dernière, les Messieurs suivants ayant subi un examen, ont été admis à la pratique.

A. S. Bristol, M. D.—E. G. Dorland, M. D.—R. M. Wilson, M. D.—Ol. Raymond, M. D.—A. Loupret, M. D.—Chs. Lemoine, M. D.—J. M. Van Norman,—J. A. Nellis, M. D.—G. W. Sanderson M. D, portant tous des diplômes du collège McGill.

J. M. Morse, M. D. (gradué aux Etats-Unis.)—Chs. N. Ridley,—Jos. Blanchet,—Chs. Lebel,—B. Maureault,—J. Prendergast,—M. Lapierre,—P. O. Tessier,—M. Fortier,—Jos. Reed,—M. Lafleur,—E. E. Fiset.

M. Samuel Miller, comme pharmacien.

Les Messieurs suivants ont été admis à l'étude : V. Pelletier,—W. R. Stuart,—W. B. Austin, J. Limege,—F. Boyen,—J. A. Desjardins et S. Boudet.

Nous apprenons avec plaisir, que Son Excellence le Gouverneur-Général, a fait transmettre au Revd. Père. Chiniqny, la somme de £10 pour l'aider à sortir des embarras où la placée son zèle pour la propagation de la sainte cause de la tempérance.

#### Avis aux Incendies.

Nous nous empressons d'appeler l'attention des Incendies de 1845, que M. BRISTOW, vient d'être nommé par le gouvernement, Commissaire, pour examiner les livres de M. Felix Glackemeyer, dans le bureau du Prêt aux Incendies. Ainsi toutes les personnes, porteurs de reçus surtout, doivent se hâter d'aller les présenter, afin de s'assurer s'ils sont enregistrés ; car autrement ils se trouveraient exposés à payer une deuxième fois.

Le conseil de ville a décidé dans sa dernière séance, d'améliorer le marché de la Basse-Ville, en l'agrandissant. Le Maire est autorisé à prendre des arrangements à ce sujet.

Extrait de la correspondance Lyonnaise des *Mélanges*.

M. de Charbonel que vous connaissez probablement bien et qui était venu respirer pendant quelque temps l'air pur et bienfaisant de la patrie, doit bientôt retourner en Canada, mais cette fois avec une

dignité de plus. Malgré son opposition la plus vive et la plus constante, il a été forcé de se laisser nommer évêque de Toronto dans le Haut-Canada. Je le sais de la bouche du vénérable prêtre qui est chargé de lui envoyer la croix pastorale à Rome où il s'est rendu et où probablement il sera sacré... C'est un heureux choix pour les Canadiens ?

Une lettre de la Grosse-Ile dit que 39 bâtiments ayant à bord, collectivement, 6034 passagers, ont subi l'inspection vendredi dernier, et que, depuis bien des années, des passagers ne s'étaient vus généralement dans une condition sanitaire aussi satisfaisante.

Pas moins de 5,658 émigrants sont arrivés au port de Québec pendant les dernières 48 heures.

Samedi après-midi, M. Saxton Campbell, fils cadet de Archibald Campbell, écuyer, notaire, s'est noyé à dix heures du soir, dans une excursion de plaisir à bord du yacht *Mischief*.

Du Journal de Québec.

Un correspondant du *Canadien* que nous voulions plus tôt citer à l'attention de nos lecteurs, exprime le vœu de voir s'élever dans Québec un monument à la mémoire de Champlain, son fondateur. Nous souscrivons de tout notre cœur à ce vœu patriotique, et nous voudrions, si jamais ce FILS DE CHAMPLAIN peut créer une agitation dans ce but, qu'elle fut plus heureuse que celle que des amis de nos souvenirs historiques créèrent en 1832, pour élever alors un monument à la mémoire de Jacques-Cartier. On réussit, il est vrai, à marquer d'une grande croix de bois l'endroit où dû s'élever plus tard un monument digne de la mémoire du hardi navigateur ; mais, à inconsistency de la volonté humaine, la croix de bois a disparu de vétusté, et rien, pas une pauvre pierre à sa place, pour dire dans toute la simplicité de la formule romaine : *il a vécu*.

## PARLEMENT CANADIEN.

### CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

#### Affaire de Routine.

M. Christie propose que les salaires soient réduits. Que le Conseil Législatif soit électif. Que la représentation de Sa Majesté soit à la charge du gouvernement impérial, et que les procureurs-généraux soient en dehors de la politique.

M. Jobin doit soumettre un bill pour amender l'acte du Notariat, pour le Bas-Canada.

M. PRINCE a présenté une requête des habitants de l'ouest, pour demander l'indépendance du Canada. Cette requête a été rejetée.—Pour 7.—Contre 57.

Hon. M. Cameron (de Kent) demande par un bill le rappel de l'acte des billets promissaires, passé à la dernière session.

Du même, pour la vente en détail des boissons fortes.

Liste des pétitions reçues et lues :—

De P. Benoit, écuier, maire, et N. Gauthier, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Portneuf, demandant la révocation de l'acte des municipalités, et le rétablissement de l'ancien acte établissant des autorités locales et municipales dans le Bas-Canada, avec certains amendements.

De Alexis Desautier, et autres, de la paroisse de St. Antoine de la Rivière du Loup, comté de St. Maurice, demandant une certaine somme d'argent pour construire un pont sur la grande Rivière du Loup.

De Etienne Mayrand, et autres, de la paroisse de la Rivière du Loup, demandant une certaine somme d'argent pour réparer le pont construit sur la Rivière du Loup.

De Louis Lampron, et autres, de la ville des Trois-Rivières, demandant que le conseil municipal de la dite ville soit investi du contrôle et de l'administration de la commune des Trois-Rivières, et demandant aussi le pouvoir de percevoir les arrérages de cens et ventes et de lots et ventes dus sur icelle.

La corporation du collège de l'Assomption, demandant une allocation additionnelle en faveur du dit collège.

Du Revd. M. Antoine Racine, et autres, de Stanfold et autres townships, demandant qu'il soit imposé une certaine taxe sur les terres incultes, et qu'il soit adopté certaines autres mesures tendant à améliorer les townships de l'est.

### HOMMAGE

#### à la mémoire du Curé de Québec.

On nous informe que quelques zélés citoyens du faubourg St. Jean, sont actuellement occupés à prélever une somme d'argent, par le moyen de contribution volontaire, pour faire exécuter un tableau à la mémoire du Révérend Messire BAILLARGEON, curé de cette paroisse, qui doit bientôt laisser le Canada. Ce tableau aura environ 8 pieds de hauteur sur 5 pieds de largeur. La personne de M. Baillargeon sera représentée en grand ; ayant à sa droite, la vue de l'église du faubourg Saint Jean, en laissant voir de relief, la façade et le côté sud de la dite église. Il tiendra dans sa main droite, un plan déroulé du portail de l'église, tel qu'il sera lorsqu'il sera terminé ; à sa gauche, une table, la main appuyée sur son bréviaire et au fond un crucifix. Emprisons-nous de dire que c'est notre habile et intelligent artiste, M. Plamondon, qui est chargé de la confection de cet important ouvrage.

Nous félicitons bien cordialement les généreux citoyens du faubourg St. Jean, d'une pensée aussi louable qu'elle est généreuse. Car il ne faut pas se le dissimuler, ce n'est qu'après bien des efforts et au prix de grands sacrifices, de la part de M. Baillargeon, que nous avons vu s'élever au milieu de l'importante population du faubourg St. Jean, cette vaste et magnifique église. Nous espérons que chaque citoyen se fera un devoir de concourir à cette œuvre éminemment patriotique, par sa part de contribution. Le tableau terminé, il sera déposé dans la sacristie de l'Église du faubourg St. Jean.

— Nous sommes redevables à MM. Cauchon, Taché et Duchesnay, pour les divers documents parlementaires que nous avons reçus. Agréons nos remerciements.

### Le Jour de la Pentecôte.

Le jour de la Pentecôte a été célébré, cette année, dans l'Église Métropolitaine de cette ville, avec toute la pompe convenable à ce saint jour. Une Messe en musique a été chantée par MM. les Elèves du Séminaire de Québec, d'une manière heureuse et satisfaisante. Cette messe, nous dit-on, est de la composition de notre habile organiste, M. Dessanne. C'est un chef-d'œuvre d'esprit, de grâce, d'élégance et parfois d'originalité ; son jeu (dans l'exécution de cette messe), est un feu roulant de difficultés charmantes. On dirait qu'au milieu de ce feu d'artifice de notes éblouissantes, l'organiste oublie le chant, le mobile de toute musique. Mais non, écoutez !..... comme il se complait dans cette mélodie large et suave ; tantôt il prend un accent passionné ou bien il déploie, à travers un feu de notes brillantes, une sublime et charmante modulation. Regardez comme les mains de celui qui chauffe ainsi les dents de cette machine, que l'on appelle *clavier*, se croissent, s'agitent, se dispersent, se multiplient, travaillent dans tous les sens, on est ébahi, on dirait que ces doigts, qui produisent tant de merveilles, sont animés par un souffle invisible. Ses symphonies ou introductions sont admirables, d'une expression pénétrante. Nous avons bien aimé celle qui précède le *Gloria in Excelsis*, par exemple, mais il nous semble qu'elle a une trop vraisemblance avec celle qui précède le *Gloria in Excelsis* de la 12<sup>e</sup> Messe de Mozart ; pardonnez cette remarque, mais ces 12 à 15 mesures là m'ont fortement taquinées.... je les avais toujours à ma mémoire. Le *Credo* est fier et majestueux. Le *solo* du *contralto*, *Confiteor* mérite une mention particulière, il est admirable, d'une phraséologie pleine de période et de cadences sublimes. Le *chorus* qui suit immédiatement : *Et Expecto* est grave et rigoureux, l'*Andante* est ravissant, mais nous n'avons pu saisir bien la vocalisation, la faiblesse des voix dans le moment et le fort jeu de l'orgue a empêché l'effet que nous attendions de ce *chorus* qui venait de nous faire sortir de l'extase où nous avait jeté le fameux *solo contralto*. Mais voici venir le *Sanctus*,.... vite, passons à l'*Hosanna* ; oh ! que d'élégance et de fraîcheur ; quel dialogue charmant entre le *contralto* et le *soprano* ; ils se disputent, si nous pouvons ainsi parler, avec une expression vraiment suave. Voilà de la musique sur laquelle le temps n'aura pas de prise. On aurait dit, par l'accent mélodieux, gracieux et suave de cette partie du *Sanctus*, et par la légère brise encore bien plus mélodieuse de l'orgue, le chant des Anges. Cette mélodie, cette grâce, c'est le vrai, c'est le beau dans leur essence, autant qu'il est donné à l'homme de le réaliser. Vient ensuite l'*Agnus Dei*, avec sa symphonie coquette et espiègle, on dirait une armée de trompette, chantant la victoire. Le duo *Qui tollis peccata mundi*, est fier et sauvage ; il a été bien soutenu.

Enfin on a bien voulu terminer le charme de la journée, ce jour-là, en chantant avec grâce le *Regina Cæli*, aussi de la composition de M. Dessanne. Cette pièce de musique est de bonne facture, digne de tous points de la haute réputation de son auteur, par la grâce exquise du style ; la fantaisie douce et tempérée des motifs, la tendresse ineffable répandue sur le chant, la beauté chaste et réservée des combinaisons de la partie de l'orgue, l'élégance et la sobriété de l'harmonie et des effets de modulation.... Nous avons bien aimé le *solo* du *contralto*. *Quia*

quem ; mais le *Resurrexit* l'emporte, chanté d'abord par un solo de *Soprano*, il se termine en duo avec le *contralto*, en contrepoint ou accords cassés ; c'est ce qui donne un bon effet au motif, et fait faire la transition heureuse pour arriver à l'*Ora pro nobis*, chanté en duo, pensons-nous, avec gravité et majesté. Le chœur est au grand complet au dernier *Alléluia* ; c'est alors que toutes les voix s'élancent et forment un dialogue charmant et varié entre toutes les parties respectives du chœur.

Mais bref, nous nous apercevons, que nous sommes aussi long qu'un *Chroniqueur* ; c'est ce que nous voulions éviter, pourtant, nous ne voulions pas présenter un jugement définitif sur cette œuvre, car, — nous devons l'avouer avec la plus candide sincérité, — la nature nous a refusé la faculté dont elle est si prodiguée à l'égard du plus grand nombre, d'arrêter, d'un prime-abord, une opinion raisonnée sur un sujet aussi capricieux, ou plutôt aussi complexe qu'une symphonie, où la science des combinaisons réfléchies, sujet infini de méditation pour l'auditeur, doit se trouver sans cesse mêlée à l'inspiration qui du premier choc, entraîne et séduit.

Nous ne voulons pas terminer, cependant, sans adresser un mot de félicitation à Messieurs les Elèves du Séminaire de Québec en général, pour la constante étude qu'il font de la musique, et en particulier au fils de M. J. Fiset, qui s'est si bien acquitté de l'importante partie du *contralto*.

### P'Annexion à l'ordre du Jour ! !

Le colonel Prince, représentant du comté d'Essex, a présenté à la Chambre, le 17 mai, une requête demandant à l'Angleterre d'accorder l'INDEPENDANCE du Canada ! Cette requête inattendue, a néanmoins subite sort qu'il lui était reproché. La chambre en masse s'est levée contre cette illogique proposition et a frappé pour longtemps l'annexion et les annexionnistes du coup fatal de la Mort. La division sur cette proposition a été de 57 contre 7. — On désire sans doute connaître les sept grandes et nobles figures, (style de l'*Avenir*,) qui ont été en faveur de la proposition ? Ces hommes qui ont bien mérité de la Patrie, sont MM. Prince, Holmes, Malcolm Cameron, DeWitt, Sanborn, McConnell et PAPINEAU !! Voilà la formidable phalange qui doit sauver le pays de sa destruction et de sa ruine ! Pauvre humanité que tu es fragile.

Nous lisons ce qui suit dans l'*Avenir*, du 21 courant : —

“ LES RELIGIEUX DE QUÉBEC. — Le “ Journal de Québec et l'Ordre Social ” se sont plaint tour à tour de ne pas recevoir l'*Avenir*. Vraiment, nous pensions que les éditeurs de ces deux feuilles s'empresseraient, pour donner le bon exemple, de ne plus lire notre journal, d'après les bons avis donnés aux canadiens du district de Québec, par divers écrivains de ces journaux, au nom du bon sens et de la patrie ; mais il paraît qu'ils y tiennent fortement et nous parviens même qu'ils ne sont pas les derniers à en faire la lecture. ”

L'*Avenir* trouve étrange que nous lisions sa feuille. Pourquoi donc ? Peut-on combattre les opinions ou les mauvaises doctrines d'un ouvrage quelconque, sans en prendre connaissance ? Or, nous considérons l'*Avenir* comme étant un ouvrage très mauvais, irréligieux même, et c'est pourquoi nous désirons le lire, afin de combattre ses mauvaises doctrines, et de prévenir les catholiques du danger qu'ils court en lisant une semblable publication.

Nous accusons réception de l'*Album* littéraire et musical de la *Minerve*, pour le mois d'avril. Cette livraison, comme toutes les précédentes, contient une foule de morceaux littéraire, historique, scientifique, mœurs, coutumes, légendes, &c., qui méritent l'attention des amateurs de la littérature, et surtout de la bonne littérature. Plusieurs écrits en vers, sortis d'une plume canadienne, y sont insérés. Cette livraison contient de plus une jolie chansonnette intitulée TERESA, paroles de Mad. Tastu et musique de Massini. C'est un *allegro* charmant, en sol majeur, qui ne manquera pas que de plaire aux aimables lectrices de l'*Album* ; l'accompagnement pour le piano est riche et facile.

☞ On nous informe que des personnes mal intentionnées font courir le bruit, à St. Roch, que l'*Ordre Social* allait bientôt cesser de paraître. Nous protestons contre cette basse intrigue de la démagogie, faite dans le but de nuire à notre établissement. Au contraire, nous pouvons les informer, pour la tranquillité et le repos de leur âme, que notre publication se consolide de jour en jour, par une circulation presque extraordinaire.

☞ Les procédés de l'assemblée du conseil municipale du village Montmagny, sur la tenure seigneuriale, au prochain numéro.

☞ Plusieurs articles remis faute de place.

☞ Une vente d'outils de menuisiers, et de charpentiers, &c. faite par le gouvernement est annoncée pour mardi prochain, à 2 heures P. M.

### ARRIVÉE DU STEAMER



EUROPA.

## Nouvelles d'Europe,

JUSQU'AU 11 MAI.

Le télégraphe annonce l'arrivée à Halifax de l'*Europa*, qui a laissé Liverpool le 11 mai.

MARCHÉS.—Le coton était ferme aux derniers prix cotés. Il s'en était vendu pendant la semaine 51,570 balles, dont 16,000 avaient été achetées par spéculation.

Le blé avait haussé de 4d. à 6d. les 70 livres ; la farine de froment de 1s. 6d ; cette dernière se vendait de 14s. 6d. à 15s.

La potasse et la perlasse étaient modérément en demande ; la première se vendait de 28s. 6d. à 29s : la seconde de 28s. à 28s. 6d.

Le numéraire abondait.

## Gazette des Pilotes.

## PORT DE QUEBEC.—ARRIVAGES.

15 mai.

Barque Joseph Cunard, pilote Job. Morancy.—Lord Seaton, pilote Edouard Labrègue.—Arab, pilote Jean Bapte. Tremblay.

16.

Navire Océan Queen, pilote Clovis Antil.—Empereur, pilote Fabien Caron.—Flora, pilote N. Paradis.—Argo, pilote David Cinq-Mars.—Canada, pilote Frs. Dalair.—Jane Brown, pilote Thomas Lemieux.—Pearl, cargaison générale, pilote P. Paquet.—Gilmour, pilote Frs. Joseph Pouliot.—Countess of Durham, pilote John Reily.—Victory, pilote Charles Nollet.—Olive Branch, pilote Frs. Philippe Couillard.—Wm. Glen Anderson, point de pilote.—Cristiana, pilote Edouard Labrègue.—Salvator, pilote Louis Ol. Leclerc.—Andromache, pilote George Laplante.—Countess of Mulgrave, pilote Joseph Raymond.—Chieftain, pilote Gabriel Plante.—Sarah Anne, pilote Anselme Coté.—China, pilote Louis St. Marc.—Wm. Bromham, pilote George Audet dit Lapointe.—Henry Procher, pilote Jean-Baptiste Dion.—Greenville Bay, pilote Paul Pouliot.—Prince George, cargaison générale—pilote Pierre Normand.—Devereux, pilote François Xavier Delisle.—Albert, pilote Pierre Roy.—Humber, pilote Pierre Laprise.—Favourite, pilote J.-Bt. Turgeon.—Marquis of Bute, fer pour railroad, pilote Firmin Lévéque.—Dryope, pilote Jean Chassé.—Northumbria, pilote Pierre Peltier.—Hope, pilote Pierre Lemieux.—Cornwall, pilote Pierre Garneau.—Brick Findon, pilote Vital Chamberland.—Abeona, cargaison générale.—Harmony, pilote P. Dutremble.—James Vails, pilote Louis Marie Lavoie.—Eagle, pilote Alexis Delisle.—Thames, pilote J.-Bte. Talbot.—Brenda, pilote Jean Coulombe.—Robert Burns, pilote Fabien Langelier.—Elisabeth, pilote Marcel Coté.—Elliotts, pilote Jean Pouliot.—Diana, pilote Charles Bernier.—Mars, pilote Malcolm Smith.—James & Francis, pilote Alexis Peltier.—Robert McWilliam, pilote A. Roussel.—Briton, pilote Alexandre Chamberland.—Sir William Wallace, pilote F. J. Audet.—Thames, pilote Jean-Baptiste Talbot.—Jane H. Braine, pilote Guillaume Fournier.—Brigantia Pursuit, pilote Joseph Genest.—N. Thray Brandell, pilote Hil. Couillard.—Navire Anne, cargaison générale pilote Frédérick Bernier.—Barque Evergreen, pilote Thomas Connell.—Caroline, pilote Jean Dugas.—Countess of Durham, pilote Alexis Roy.—Brick George Washington, pilote P. Ruelland.—Vivid, cargaison générale pilote Ed. Rousseau.—Barque Alfred, pilote Charles Edouard Turgeon.—Hampton, pilote Pierre Curodeau.—Lochlibo, pilote Charles Chouinard.—Navire Dover, pilote Jean-Baptiste Gaulin.—Canada, cargaison générale.—David Connon, pilote Michel Guenard.—Barque Secret, pilote Maximien Caron.—be, pilote George Audet dit Lapointe.—Victoria, pilote François Godreau.—Samson, pilote Isaac Forbes.—Prima, pilote Charles Brown.—Robert Watson, pilote Charles Joseph Adam.—Richibucto, pilote Joseph Pepin.—California, cargaison générale, pilote Benjamin Bineau.—Liverpool, pilote Joseph St-Laurent.—Brick Jane, pilote Apt. Lapointe.—Homer, pilote Joseph Dick.—Weatherly, pilote Jacques Dandurant.—Sarah, pilote Damien Boulanger.—Employ, point de pilote.—Wave, pilote Valentin Goudreau.—William Hall, pilote James

Campbell.—Munro, cargaison générale, pilote Jean Peltier.—London, cargaison générale—pilote Laurent Larochele.—Rindgove, cargaison générale—pilote T. Couillard Després.—Thetis, cargaison générale—pilote Frederick Simpson.—Barque Berbice, cargaison générale, pilote P. Gautron dit Larochele.—Québec, pilote Olivier Vesina.—Ben Nevis, pilote Alexandre Ouellet.

17

Navire Lord Wellington, pilote Eugène Gourdeau.—Margaret, pilote Jean Dufresne.—Delia, —Barque Henry Duncan, pilote F. Audet dit Lapointe.—Favorite, cargaison générale, pilote René Simard.—Reindeer, cargaison générale, point de pilote.—Glasgow, pilote Robert Demers.—Wolfe's Cove, pilote Edouard Demers.—Brick Collingwood, point de pilote.—John Wilson, pilote William Irvine.—Nelson, pilote Jean Lavoie.—Liburn, pilote Régis Menard.

18

Navire Harmony, pilote Narcisse Clavet.—Héroïne—pilote Thomas Thérberge.—David, pilote Michel Fournier.—Barque Nicaragua, pilote Vital Charrest.—Feronia, pilote Edouard Vaillancourt.—Canton, pilote Guil. Morency.—Margaret, pilote Sylvestre Côté.—Hercules, pilote Charrest.—Caledonia, pilote Pierre Normand.—Lady Elgin, cargaison générale, pilote Firmin Couillard.—Jane Alice, pilote P. Gautron dit Larochele.—Brick Spring Flower, pilote Germain St. Pierre.—Adolphus, point de pilote.—John and Hannah, pilote Firmin Lévéque.—Fawcett, pilote Pierre Bouchard.—Theodosia, point de pilote.—Falcon Wooler, pilote François Dumas.—Barque Clarissa, pilote Cyprien Raymond.—Onyx, cargaison générale, pilote Dominique Girard.—Aldebaran, pilote Amable Lavoie.—Brick Voluna, pilote Joseph Langlois.—Rambler, pilote François Côté.—Snow Patriot, cargaison générale pilote Henry Verreault.—Navire The Duke, pilote Jean Baptiste Gaulin.—Brick Percy, pilote Alexis Peltier.—Carnation, pilote Lazar Dumas.

19 mai.

Navire India, pilote Julien Langlois.—Abbottsfors, pilote Gabriel Lachance.—Clio, pilote 292.—Lady Falkland, cargaison générale, pilote Benjamin Blouin.—Margaret, pilote Michel Pepin dit Lachance.—Malabar, pilote Hélié Normand.—Barque Dahlia, cargaison générale, pilote Henry Marticotte.—Royal Adelaïde, pilote Isaac Gourdeau.—Spermacetti, pilote Joseph Pouliot.—Earl Powis, cargaison générale, pilote Ant. Labrègue.—Gift, cargaison générale, pilote Joseph Beaucher dit Morency.—Roslin Castle, pilote Germain Peltier.—Dædalus, pilote Euger Bernier.—Mountaineer, cargaison générale, pilote Jean-Baptiste Bernier.—East Londres, pilote Alex Vaillancourt.—Woodstock, pilote Germain Belanger.—Josephina, cargaison générale, pilote Louis Asselin.—Christiana, pilote Louis Laprise.—Try Again, pilote James A. Dick.—Rose, pilote François-Xavier Lapointe.—Ava, pilote Clovis Antil.—Brick Governor, pilote Henry Lavoie.—George Ramsay, pilote Aimable Lavoie.—Edwin, pilote Joseph Dupille.—Transit, pilote Lt. Godbout.—Barbara, pilote Charles Frederick König.—Credo, pilote Henry Lavoie.—Edmond, pilote Michel Guenard.—William, pilote Yves Silvestre.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.